



Diagnostic écologique et préconisation d'aménagement et de gestion favorisant la réalisation de "l'éco-quartier" du secteur des Sècheries



Simethis

60 route des lacs
33380 Biganos
Tél : 05.56.82.67.23
Mail : contact@simethis.fr
Web : www.simethis.fr

Sommaire

<u>Contexte de l'étude</u>	<u>2</u>
<u>1. Données bibliographiques.....</u>	<u>3</u>
1.1. Les sites Natura 2000.....	3
1.1.1. Généralités	3
1.1.2. Le site Natura 2000 FR7200700 « La Garonne ».....	5
1.1.3. Le site Natura 2000 FR7200688 « Bocage humide de Cadaujac et Saint-Médard d'Eyrans »	5
1.2. La ZNIEFF 2 des « Bocages humides de la basse vallée de la Garonne »	8
1.3. Le site classé « Château de Francs, son parc et ses abords»	10
<u>2. Inventaires naturalistes</u>	<u>12</u>
2.1. A l'échelle du secteur d'étude	12
2.1.1. Inventaire floristique.....	13
2.1.2. Inventaire faunistique.....	25
2.2. Sur un périmètre élargi	26
2.2.1. La Garonne.....	28
2.2.2. Le domaine du Château de Francs	29
2.2.3. Le secteur du lac et de la Plaine des sports.....	33
2.2.4. Le secteur des jardins partagés	33
2.2.5. Le parc de la mairie	34
<u>3. Synthèse</u>	<u>35</u>



CONTEXTE DE L'ETUDE

La commune de Bègles a souhaité créer une ZAC (Zone d'Aménagement Concertée) « Quartier de la Mairie » dans le but de changer l'image du secteur, fortement marqué par la présence de friches, et de le rendre plus attractif.

La ZAC est composée de trois secteurs opérationnels représentant une surface globale de 12,5 ha :

- Secteur Calixte Camelle (1,5 ha),
- Secteur Sècheries (9 ha),
- Secteur Chevalier de la Barre (2 ha).

Seul le secteur des Sècheries est concerné par cette étude.

Sur ce secteur, l'objectif est de réaliser « un Parc Habité », totalement intégré dans un environnement paysager fort et permettant de développer des ensembles résidentiels selon divers typologies : maisons individuelles, maisons groupées, villas urbaines, immeubles-villas.

Le secteur des Sècheries est intégré dans un réseau d'espaces verts composé notamment, du parc de la mairie, du domaine du château de Francs, des jardins partagés et du lac de la plaine des sports.

Le programme d'aménagement devra donc tenir compte des enjeux écologiques des parcelles concernées, mais également de la situation particulière du site, dans le traitement des espaces publics, le programme de plantation et la conception des futurs ilots constructibles. La charte de la biodiversité établie par la ville de Bègles devra notamment servir de base à la réflexion.

Deux phases permettront de mener à bien cette étude :

- Phase 1 : Etat des lieux environnemental,
- Phase 2 : Proposition d'aménagements et d'indicateurs de suivi.

Le présent rapport constitue l'état des lieux environnemental.

1. DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES

Le secteur d'étude n'est concerné par aucun périmètre d'inventaire ou de protection.

Toutefois, à proximité du site, on trouve :

- 2 sites natura 2000 :
 - o Site Natura 2000 « Bocage humide de Cadaujac et Saint-Médard d'Eyrans » à ~1km,
 - o Site Natura 2000 « La Garonne » à ~ 400m.
- 1 ZNIEFF de type 2 « Bocage humide de la basse vallée de la Garonne »,
- 1 site classé « Château de Francs son parc et ses abords ».

La proximité de ces sites peut influencer la composition des milieux naturels présents sur le secteur d'étude. De plus, il renforce l'intérêt de corridor écologique dans lequel s'intègre le secteur des Sècheries.

1.1. Les sites Natura 2000

1.1.1. Généralités

La directive « Habitats » du 22 mai 1992 détermine la constitution d'un réseau écologique européen de sites Natura 2000, afin de favoriser le maintien de la biodiversité (habitats naturels, flore et faune excepté l'avifaune), tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales.

La directive « Oiseaux », du 23 avril 1979, complète le réseau européen Natura 2000. Elle vient d'être remplacée par la nouvelle directive 2009/147/CE (publication au journal officiel le 26 janvier 2010) et intègre toutes les modifications au texte initial depuis 1979. Elle a pour objectif essentiel la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne.

Depuis juin 2008, le réseau Natura 2000 Mer a été mis en place. Il comprend des sites désignés au titre des Directives « Habitats » et « Oiseaux », constituant des aires marines protégées au sein de l'Union européenne, pour lutter contre l'érosion de la biodiversité au niveau des écosystèmes marins. En France métropolitaine, les eaux marines abritent un patrimoine naturel remarquable : des habitats rares et fragiles (coraux profonds, herbiers) et des espèces protégées comme les mammifères marins, les oiseaux de mer et les poissons amphihalins.

La procédure de désignation d'un site Natura 2000 suit plusieurs étapes (schéma ci-après) à l'issue desquelles deux types de zones sont recensés :

- les **Zones de Conservation Spéciale (ZSC)**, lorsqu'elles sont classées au titre de la directive « Habitats ». Ces ZSC concernent les habitats d'intérêt communautaire ou les habitats abritant des espèces d'intérêt communautaire.
- les **Zones de Protection Spéciale (ZPS)**, lorsqu'elles sont classées au titre de la directive « Oiseaux », du 23 avril 1979. Ces ZPS constituent des habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'espèces d'oiseaux protégées.

Tous les projets susceptibles d'avoir une incidence notable sur un site Natura 2000 font l'objet, en complément des procédures habituelles (Etude d'impact, Dossier Loi sur l'Eau,...), d'une justification par une **évaluation d'incidences**¹ examinant les conséquences sur ce site. Pour que ce projet soit accepté, cette évaluation doit démontrer notamment que les impacts ne remettent pas en cause les objectifs de protection et de conservation de ces espaces et des espèces qu'ils abritent.

Les sites Natura 2000 présents à proximité du secteur d'étude sont issus de la directive habitat.

Le site Natura 2000 « La Garonne » ne dispose pas encore de DocOb (Document d'Objectif). En revanche le Docob du site Natura 2000 « Bocage humide de Cadaujac et Saint-Médard d'Eyrans » a été réalisé et validé en date du 21/01/2008.

Les données suivantes sont issues du FSD. Elles indiquent les enjeux écologiques et plus particulièrement les habitats et espèces ayant conduit la nomination du site en site Natura 2000.

¹ Dont le contenu est défini à l'article R. 214-36 du code de l'environnement.

1.1.2. Le site Natura 2000 FR7200700 « La Garonne »

Ce site Natura 2000 concerne le linéaire de la Garonne de l'Estuaire de la Gironde jusqu'à Agen.

Il a été désigné comme site Natura 2000, principalement en raison de l'axe de migration et de reproduction des espèces piscicoles amphihalynes qu'il représente.

Ainsi, selon le FSD, 9 espèces piscicoles ont été recensées comme d'intérêt communautaire dont une prioritaire.

Une espèce végétale d'intérêt communautaire et prioritaire est également citée.

Inventaire des espèces d'intérêt communautaire du site FR7200700 « La Garonne»

(Source : DIREN, MEDD, Formulaire Standard de Données)

Espèce	Intérêt écologique	Population relative
Piscicoles		
Alose feinte (<i>Alosa fallax</i>)	Reproduction	A
Bouvière (<i>Rhodeus sericeus amarus</i>)		C
Esturgeon (<i>Acipenser sturio</i>)	Reproduction	A
Grande Alose (<i>Alosa alosa</i>)	Reproduction	A
Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>)		C
Lamproie de rivière (<i>Lampetra fluviatilis</i>)	Reproduction	C
Lamproie marine (<i>Petromyzon marinus</i>)	Reproduction	C
Saumon Atlantique (<i>Salmo salar</i>)	Etape migratoire	C
Toxostome (<i>Chondrostoma toxostoma</i>)		C
Végétales		
Angélique à fruits variables (<i>Angelica heterocarpa</i>)		

Gras : espèces prioritaires ; A : site remarquable pour cette espèce (15 à 100 % des espèces présentes sur le territoire national) ; B : site très important pour cette espèce (2 à 15 %) ; C : site important pour cette espèce (< 2%) ; D : espèce présente mais pas significative

Aucune espèce d'intérêt communautaire citée dans le FSD du site Natura 2000 « La Garonne » n'est susceptible d'être présente au sein du secteur d'étude.

1.1.3. Le site Natura 2000 FR7200688 « Bocage humide de Cadaujac et Saint-Médard d'Eyrans »

Ce site Natura 2000 est d'une superficie totale de 1440 hectares. Sa partie Nord se situe à moins d'1 km du secteur d'étude.

Un Docob (Document d'objectif) a été réalisé et approuvé en 2008. Il révèle les intérêts patrimoniaux du site qui résultent d'une mosaïque de milieux favorisant une grande biodiversité. Ainsi, le site Natura 2000 est majoritairement composé de prairies avec un maillage plus ou moins dense de fossés, parsemé de bosquets, de petites friches, de quelques plantations de peupliers et de cultures céréalières. La viticulture reste l'activité dominante au Sud-Est sur les communes d'Isle-Saint-Georges, Ayguemorte-les-Graves et Beautiran.

De plus, on remarque la présence de gravières disséminées sur l'ensemble du site.

Enfin, des zones boisées sont présentes sur les vallées de l'Eau Blanche et du Saucats, ainsi qu'en limite du bourg d'Ayguemorte-les-Graves.

La principale menace vient de la progression des ligneux sur d'anciennes prairies, conséquence de l'abandon de l'exploitation des terres. Cette fermeture des milieux peut aboutir à une perte de diversité par disparition des espèces liées aux milieux ouverts.

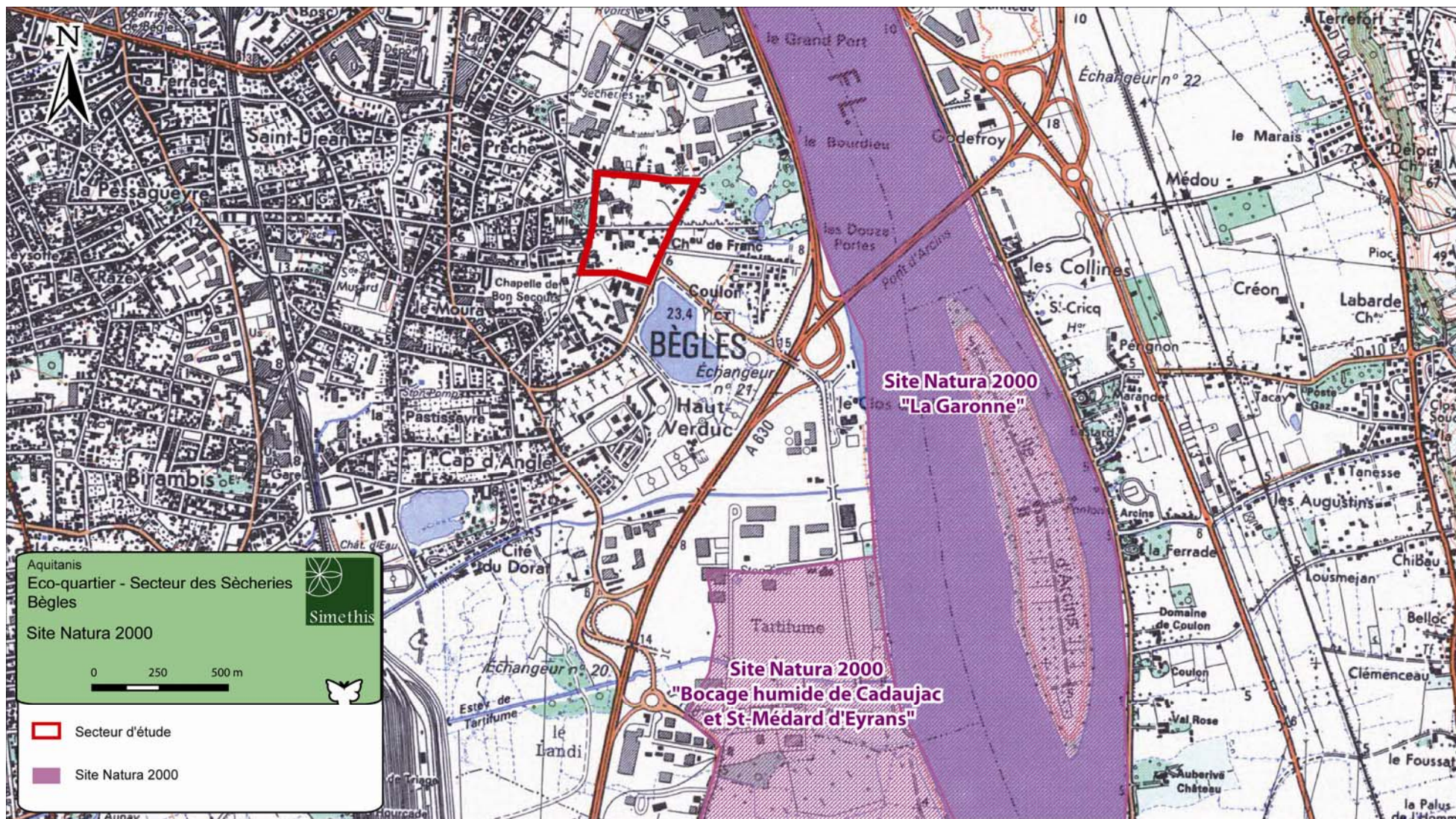
Les enjeux patrimoniaux, correspondant aux habitats et espèces, ayant justifié la désignation du Site d'Importance Communautaire, sont les suivants :

- Les habitats inscrits à l'annexe I de la directive « habitats » :
 - Forêts alluviales [Code 91E0], habitat prioritaire (Saulaies arborescentes à saule blanc, Aulnaies non marécageuses à hautes herbes).
 - Forêts mixtes riveraines des grands fleuves [Code 91F0],
 - Mégaphorbiaie hygrophile [Code 6430],
 - Végétation des rivières eutrophes, neutres à basiques [Code 3260],
 - Prairies mésophiles de fauche [Code 6510],

- Les espèces inscrites à l'annexe II de la directive « habitats » :
 - Papillons :
 - Observé : Cuivré des marais
 - Non observé ou disparu : Azuré de la Sanguisorbe
 - Libellules : Agrion de Mercure, Cordulie à corps fin.
 - Reptiles : Cistude d'Europe.
 - Mammifères : Vison d'Europe, Grand Murin.
 - Flore : Angélique à fruits variables.

De nombreuses autres espèces, parfois rares ou menacées, sont citées dans le Docob du site Natura 2000 « Bocage humide de Cadaujac et Saint-Médard d'Eyrans »

Les habitats présents sur le site d'étude ne sont pas susceptibles d'accueillir les espèces citées dans le site Natura 2000. Toutefois, une entomofaune variée est présente de manière générale.



1.2. La ZNIEFF 2 des « Bocages humides de la basse vallée de la Garonne »

Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) est un secteur du territoire reconnu comme possédant des enjeux écologiques d'importance en participant au maintien de grands équilibres naturels, de milieux de vie d'espèces animales et végétales.

Ces zones ont fait l'objet d'un inventaire scientifique national sous l'autorité du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) pour le compte du Ministère de l'Environnement (le MEEDDAT).

Lancé en 1982, l'inventaire des ZNIEFF a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation, donc de constituer un inventaire de zones naturelles qui devra être consulté avant tout projet d'aménagement.

Les ZNIEFF sont de deux types :

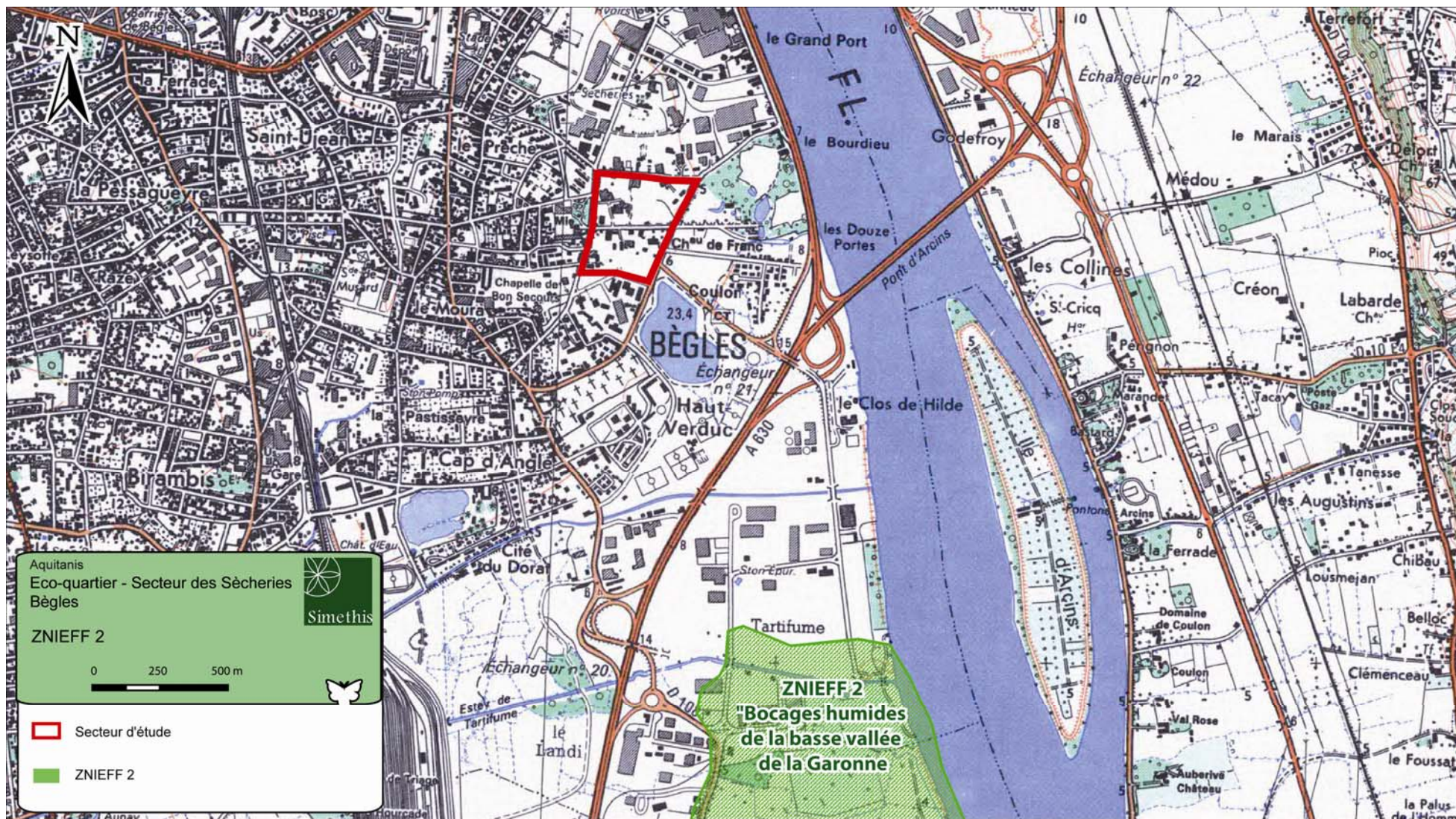
- ⇒ les zones de type I font part d'un intérêt biologique remarquable,
- ⇒ les zones de type II recouvrent les grands ensembles naturels.

La ZNIEFF de type II des « Bocages humides de la basse vallée de la Garonne » est un grand ensemble riche et peu modifié aux potentialités biologiques importantes, d'une superficie de 1 540 hectares. Elle est actuellement en cours de modernisation.

L'intérêt de cette ZNIEFF réside dans une grande richesse écologique de ses habitats faunistiques et floristiques. Elle constitue un ensemble de milieux très diversifiés qui abritent une flore spécifique de milieux humides avec la présence d'espèces rares et protégées.

Il s'agit également de la dernière zone bocagère de la vallée de la Garonne, en amont de Bordeaux.

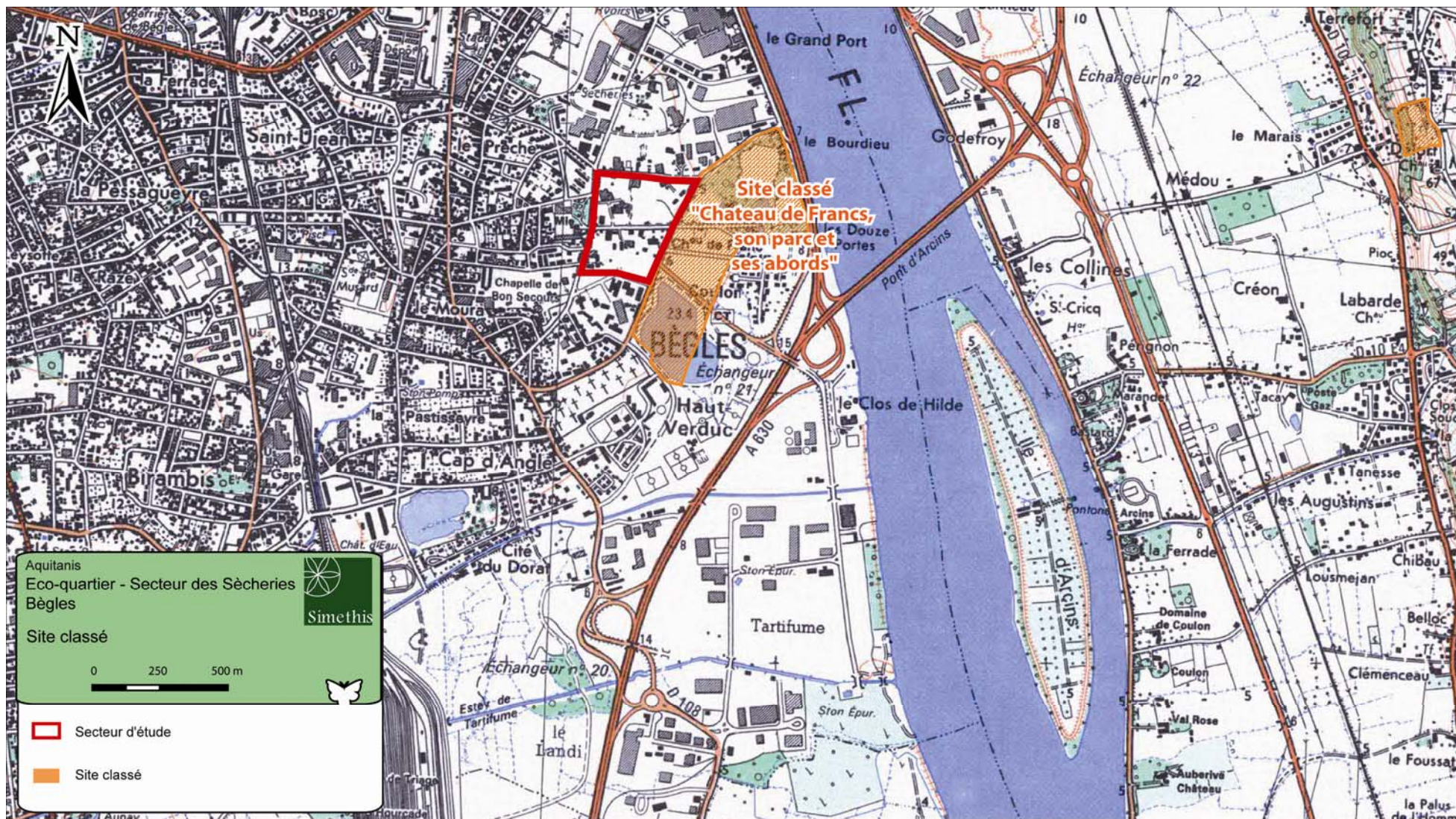
Les menaces identifiées sont les changements de pratiques culturelles, l'urbanisation progressive ou l'exploitation de granulats.



1.3. Le site classé « *Château de Francs, son parc et ses abords* »

Le Château est inscrit au site classé en raison de la qualité paysagère de son parc composé de prairies, de friches, de boisements et d'un point d'eau. On note notamment la présence de Cyprès chauve d'une valeur patrimoniale importante. En plus de son intérêt paysager, ce parc possède une valeur environnementale certaine.

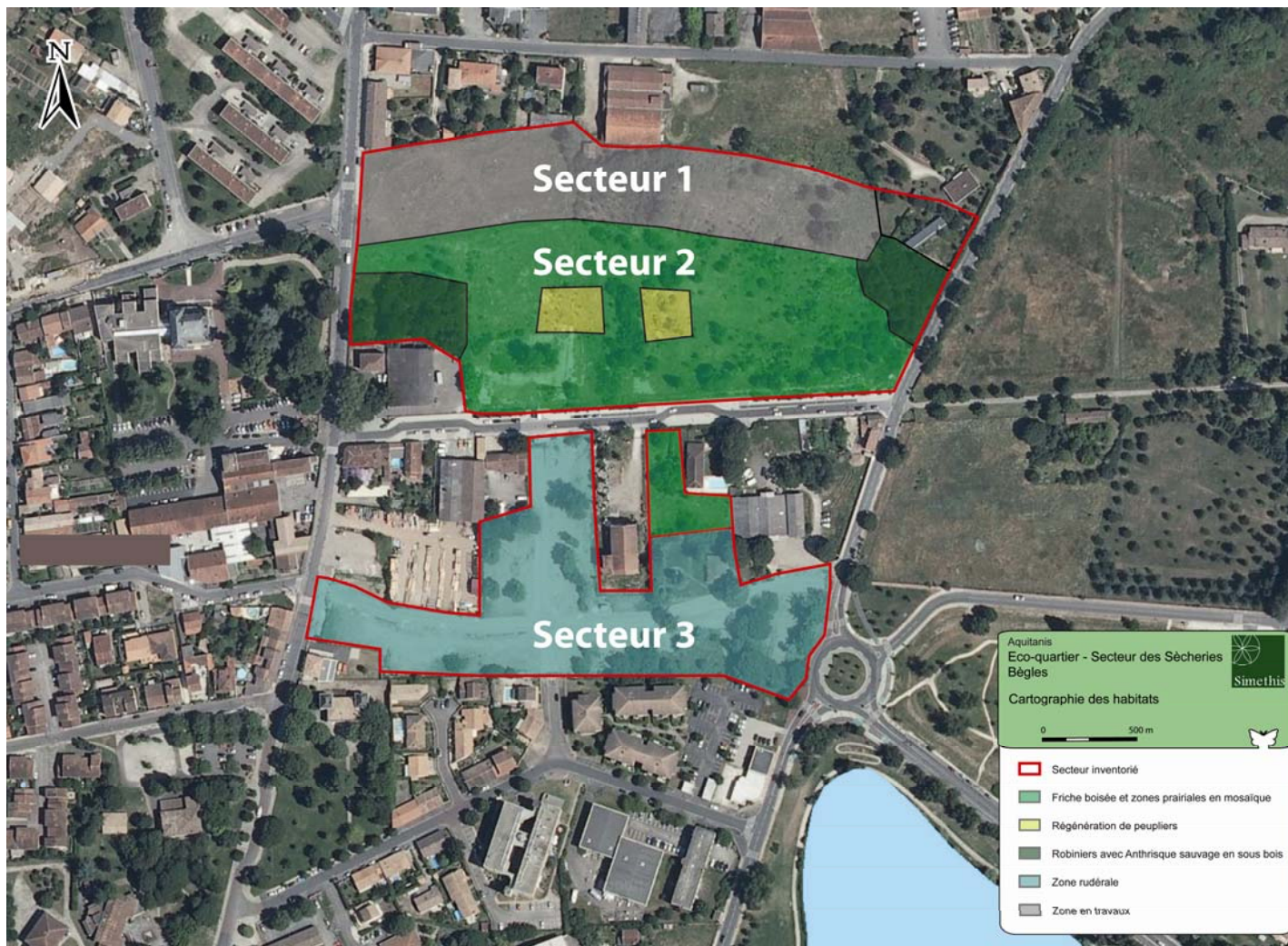
La façade et la toiture du château sont également classées aux monuments historiques.



2. INVENTAIRES NATURALISTES

Afin de faciliter la lecture et la compréhension du diagnostic, la zone d'étude a été découpée en 3 secteurs distincts.

2.1. A l'échelle du secteur d'étude



2.1.1. Inventaire floristique

Les inventaires floristiques n'ont pas révélé la présence d'espèces ou d'habitats rares, protégés ou remarquables.

Trois zones distinctes ont été identifiées : 1 - à l'extrême Nord du site , 2 - au Sud de l'allée de Francs et 3 - au Nord de l'allée de Francs.

Les deux dernières zones sont caractéristiques des milieux abandonnés et perturbés (terrains en friches et terrains vagues). Elles possèdent une forte présence d'espèces exotiques souvent envahissantes. Au niveau de la zone n°, on trouve toutefois quelques secteurs prairiaux en mosaïques.

Sur la première zone, aucun inventaire n'a pu être réalisé en raison de travaux de terrassement qui ont supprimé toute la végétation.

2.1.1.1. Zone 1 : Zone de travaux à l'extrême Nord du site

Sur cette zone, aucune végétation n'était présente en raison de travaux de terrassement qui ont débuté.

Vue caractéristique de la zone 1



2.1.1.2. Zone 2 : au Nord de l'allée de Francs

Ce secteur est caractérisé par une friche boisée sur remblai, en mosaïque avec une végétation prairiale mésophile de fauche dégradée (Achillée millefeuille, Dactyle aggloméré, Fromental, Paturin commun). Il est codé 87.1 x 38.2 selon le code Corine.

Les friches, bien que potentiellement intéressantes écologiquement, ont tendance à gagner du terrain au détriment des prairies et des espèces qui sont adaptées à ce milieu.

On y trouve également quelques stations de :

- boisement de Robinier où domine l'Anthriscue sauvage en sous bois (Codé 83.324 selon le Code Corine)
- zones de régénération de Peupliers (Codé 83.32 selon le Code Corine).

Il est marqué par la forte présence d'espèces arbustives et arborées exotiques.

Les espèces inventoriées sur cette zone sont récapitulés dans le tableau suivant ainsi que leur abondance. Les espèces exotiques sont surlignées en orange.

Quelques vues caractéristiques de la zone



Secteur en friche





Secteur de régénération de peuplier



Mars 2010



Avril 2010

Secteur de Robinier où domine l'Anthriscue sauvage en sous bois

Espèces exotiques et envahissantes présentes sur la zone 2



Buissons ardents



Tamaris

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Abondance
Strate arborescente		
Robinier	<i>Robinia pseudoacacia</i>	2
Peuplier	<i>Populus sp.</i>	1
Micocoulier	<i>Celtis sp.</i>	1
Strate arbustive		
Peuplier	<i>Populus sp.</i>	2
Buddleia de David	<i>Buddleja davidii</i>	1
Buisson ardent	<i>Piracantha pauciflora</i>	1
Cotoneaster	<i>Cotoneaster sp.</i>	+
Cytise aubour	<i>Laburnum anagyroides</i>	+
Micocoulier	<i>Celtis sp.</i>	1
Orme champêtre	<i>Ulmus minor</i>	2
Prunier	<i>Prunus sp.</i>	1
Prunier cerise	<i>Prunus cerasifera</i>	1
Saule roux	<i>Salix atrocinerea</i>	1
Tamaris commun	<i>Tamarix gallica</i>	+
Tilleul à grandes feuilles	<i>Tilia platyphyllos</i>	1
Strate herbacée		
Sumac	<i>Rhus sp.</i>	1
Anthriscus sauvage	<i>Anthriscus sylvestris</i>	5
Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i>	2
Armoise commune	<i>Artemisia vulgaris</i>	2
Arome d'Italie	<i>Arum italicum</i>	1
Avoine stérile	<i>Avena sterilis</i>	2
Chardon à capitules grêles	<i>Carduus tenuiflorus</i>	1
Brome raide	<i>Bromus diandrus</i>	1
Bryone	<i>Bryonia cretica</i>	1
Céraiste agglomérée	<i>Cerastium glomeratum</i>	2
Chélidoine	<i>Chelidonium majus</i>	1
Coquelicot	<i>Papaver rhoeas</i>	1
Crépide à vésicules	<i>Crepis vesicaria</i>	1
Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata</i>	1
Doucette	<i>Valerianella locusta</i>	1
Euphorbe réveille matin	<i>Euphorbia heliophila</i>	1
Fenouil	<i>Foeniculum vulgare</i>	1
Fromental	<i>Arrhenatherum elatius</i>	1
Gaillet gratteron	<i>Galium aparine</i>	1
Géranium à feuilles rondes	<i>Geranium rotundifolium</i>	1
Herbe de la pampa	<i>Cortaderia selloana</i>	1
Jacinthe des bois	<i>Hyacinthoides non scripta</i>	1
Lierre	<i>Hedera helix</i>	1
Luzerne d'Arabie	<i>Medicago arabica</i>	1
Millepertuis perforé	<i>Hypericum perforatum</i>	1
Paturin commun	<i>Poa trivialis</i>	1
Petite pimprenelle	<i>Sanguisorba minor</i>	1
Peucedan officinale	<i>Peucedanum officinale</i>	1
Potentille rampante	<i>Potentilla reptans</i>	2
Ronce	<i>Rubus sp.</i>	4
Roseau commun	<i>Phragmites australis</i>	1
Rubéole	<i>Sherardia arvensis</i>	1
Salsifis des près	<i>Tragopogon pratensis</i>	1
Silène à larges feuilles	<i>Silene latifolia</i>	1
Vergerette	<i>Conyza sp.</i>	2
Vesce commune	<i>Vicia sativa</i>	1
Vesce hirsute	<i>Vicia hirsuta</i>	1

Coefficients d'abondance :

- i : un seul individu,
- + : quelques individus,
- R : plante rare,
- 1 : recouvrement évalué entre 1 et 5 %
- 2 : recouvrement évalué entre 5 et 25 %,
- 3 : recouvrement évalué entre 25 et 50 %,
- 4 : recouvrement évalué entre 50 et 75 %,
- 5 : recouvrement évalué à plus de 75 %

 Espèces exotiques

2.1.1.3. Zone 3 : au Sud de l'allée de Francs

Cette zone peut être assimilée, sur sa plus grande partie, à une zone rudérale codée 87.2 selon le Code Corine. Elle se différencie de la zone 2 par une strate arborescente et surtout arbustive plus éparse en raison d'un remaniement des sols plus récents (création d'allées, passage d'engins de chantiers...).

Seule une parcelle, enherbée mais en cours d'enfrichement (rejets de Robinier, Ronces, pruniers...) peut être qualifiée comme un habitat prairial mésophile de fauche dégradée, codé 38.2 selon le code Corine.

Enfin, sur ce secteur quelques arbres de grandes tailles ont été conservés (Muriers, Pins Pin parasol, Cèdres, Micocoulier). Etant donné la faible présence d'arbres sur le secteur d'étude et la taille importante de quelques individus, ceux-ci possèdent une valeur patrimoniale et environnementale importante (Cf., chap 2.1.1.4).

Sur cette zone les espèces exotiques sont également fortement présentes.

Les espèces inventoriées sont récapitulés dans le tableau suivant avec leur abondance sur le secteur. Les espèces exotiques sont surlignées en orange.

Quelques vues caractéristiques de la zone



Espèces exotiques et envahissantes présentes sur la zone 3



Nom vernaculaire	Nom scientifique	Abondance
Strate arborescente		
Cyprés	<i>Cupressus sp.</i>	1
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>	1
Erable negundo	<i>Acer negundo</i>	1
Maronnier d'Inde	<i>Aesculus hippocastanum</i>	1
Micocoulier	<i>Celtis sp.</i>	1
Peuplier	<i>Populus sp.</i>	1
Robinier	<i>Robinia pseudacacia</i>	1
Sumac	<i>Rhus sp.</i>	1
Murier	<i>Morus sp.</i>	2
Strate arbustive		
Lilas	<i>Syringa sp.</i>	1
Peuplier	<i>Populus sp.</i>	2
Strate herbacée		
Anthriscue sauvage	<i>Anthriscus sylvestris</i>	1
Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i>	1
Armoise commune	<i>Artemisia vulgaris</i>	1
Bardanette	<i>Lappula squarrosa</i>	1
Bambou	<i>Phyllostachys sp.</i>	1
Dame-d'onze-heures	<i>Ornithogalum umbellatum</i>	1
Brome raide	<i>Bromus diandrus</i>	1
Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i>	2
Chélidoine	<i>Chelidonium majus</i>	1
Crépide à vésicules	<i>Crepis vesicaria</i>	1
Diploxax des murailles	<i>Diploxax muralis</i>	1
Doucette	<i>Valerianella locusta</i>	1
Fenouil	<i>Foeniculum vulgare</i>	1
Gaillet gratteron	<i>Galium aparine</i>	1
Géranium à feuilles rondes	<i>Geranium rotundifolium</i>	1
Grande bardane	<i>Arctium lappa</i>	1
Laiteron des champs	<i>Sonchus arvensis</i>	1
Lamier pourpre	<i>Lamium purpureum</i>	2
Lampourde glouteron	<i>Xanthium strumarium</i>	2
Liseron des champs	<i>Convolvulus arvensis</i>	1
Lotier corniculé	<i>Lotus corniculatus</i>	1
Luzerne d'Arabie	<i>Medicago arabica</i>	1
Mauve négligée	<i>Malvia neglecta</i>	1
Paquerette	<i>Bellis perennis</i>	2
Pensé sauvage	<i>Viola tricolor</i>	1
Pissenlit	<i>Taraxaxum sp.</i>	1
Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	2
Sauge sclarée	<i>Salvia sclarea</i>	1
Silène à larges feuilles	<i>Silene latifolia</i>	1
Trèfle	<i>Trifolium sp.</i>	2
Trigonelle fenugrec	<i>Trigonella foenum-graecum</i>	+
Vergerelette	<i>Conyza sp.</i>	2
Véronique de Perse	<i>Veronica persica</i>	1

Coefficients d'abondance :

- i : un seul individu,
- + : quelques individus,
- R : plante rare,
- 1 : recouvrement évalué entre 1 et 5 %
- 2 : recouvrement évalué entre 5 et 25 %,
- 3 : recouvrement évalué entre 25 et 50 %,
- 4 : recouvrement évalué entre 50 et 75 %,
- 5 : recouvrement évalué à plus de 75 %

 Espèces exotiques

2.1.1.4. Les arbres remarquables

De manière générale les arbres remarquables se distinguent, par leur rareté, leur valeur écologique, leur âge, leur forme particulière et/ou leur originalité par rapport au milieu dans lequel ils s'intègrent.

Etant donné le contexte de friche du milieu, les arbres remarquables du secteur ont essentiellement une valeur paysagère. Quelques sujets, âgés et de tailles importantes possèdent également une valeur patrimoniale.

Leur valeur environnementale est limitée, mais ils peuvent toutefois servir de refuge pour l'avifaune, mais aussi pour les chiroptères et certains insectes. On remarque quelques cavités et anfractuosités particulièrement intéressantes pour l'accueil d'une faune diversifiée.

Les arbres remarquables sont uniquement présents sur le secteur n°3.

Les arbres exotiques et envahissants, même de grandes tailles, doivent être éliminés, en raison des menaces qu'ils exercent sur l'équilibre des écosystèmes. Sur le site, sont présentes les espèces suivantes : Erable Négundo, Sumac, Bamboueraie, Robinier.

En revanche certaines espèces exotiques, non envahissantes, peuvent être qualifiées de « remarquables ». C'est notamment le cas des Cèdres et des Pins parasols qui par leurs tailles et leurs ports constituent véritablement un intérêt.



Cèdre

Nous avons également fait le choix de classer dans cette catégorie l'alignement de Murier ainsi que les plus grands individus de Micocoullier. En effet, ces derniers sont importants, selon le contexte du site, pour leur taille et l'originalité des troncs.



Micocoullier



Alignement de Muriers

Il est donc important de différencier (Cf., carte suivante) :

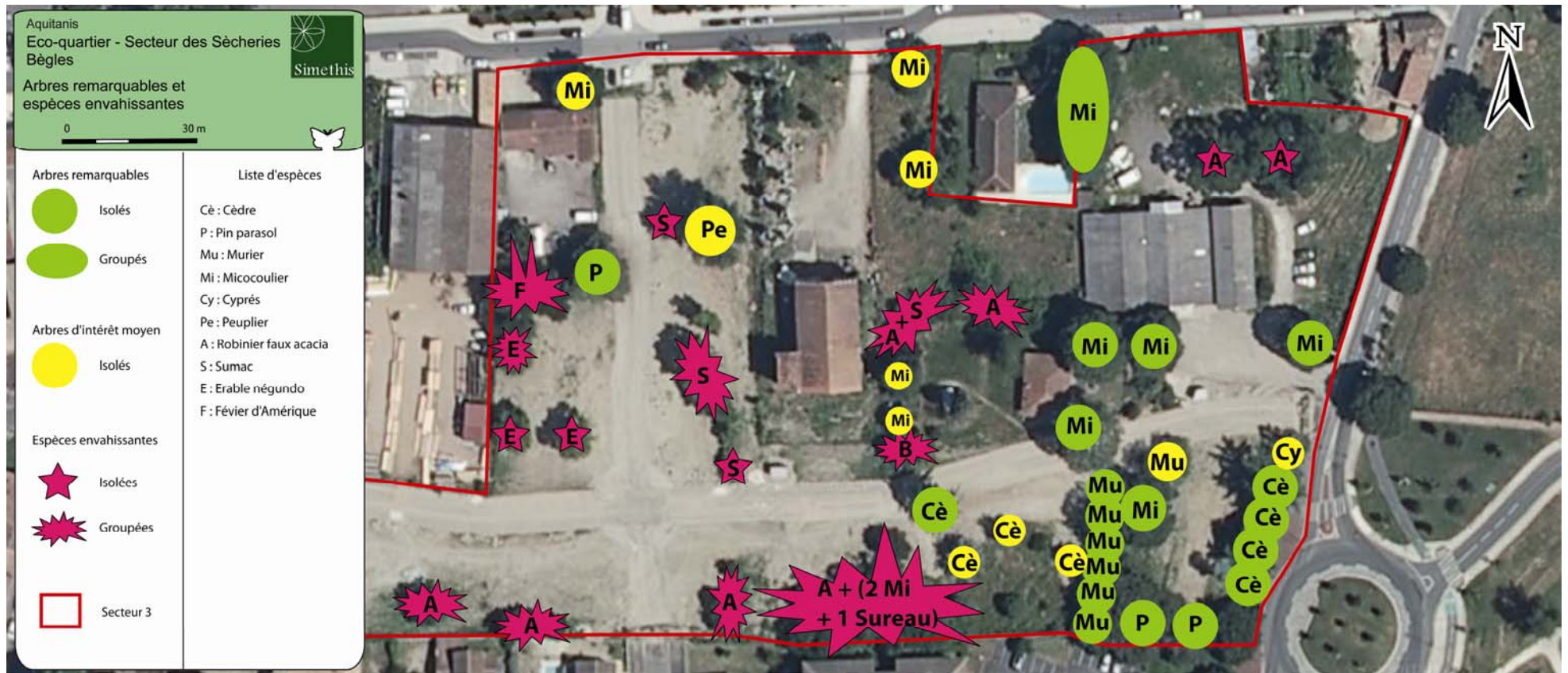
- les arbres « patrimoniaux » à conserver autant que possible,
- les arbres d'intérêts moyens,
- les arbres considérés comme espèces envahissantes, qu'il convient donc d'éliminer.

Le tableau suivant fait la synthèse de la valeur des arbres remarquables présents sur le secteur n°3.

Espèce	Valeur paysagère	Valeur patrimoniale (âgé, grande taille, forme particulière)	Rareté	Valeur environnementale
Cèdre	+++ à ++ Selon leur taille	++ à + Selon leur taille	/	+
Pin parasol	+++	++	/	+
Alignement de Muriers	++	+	/	+ (présence de cavités)
Micocoulier	++	+	/	/

/ : sans ; + : faible ; ++ : moyenne ; +++ : forte

Arbres remarquables et envahissants : Secteur n° 3



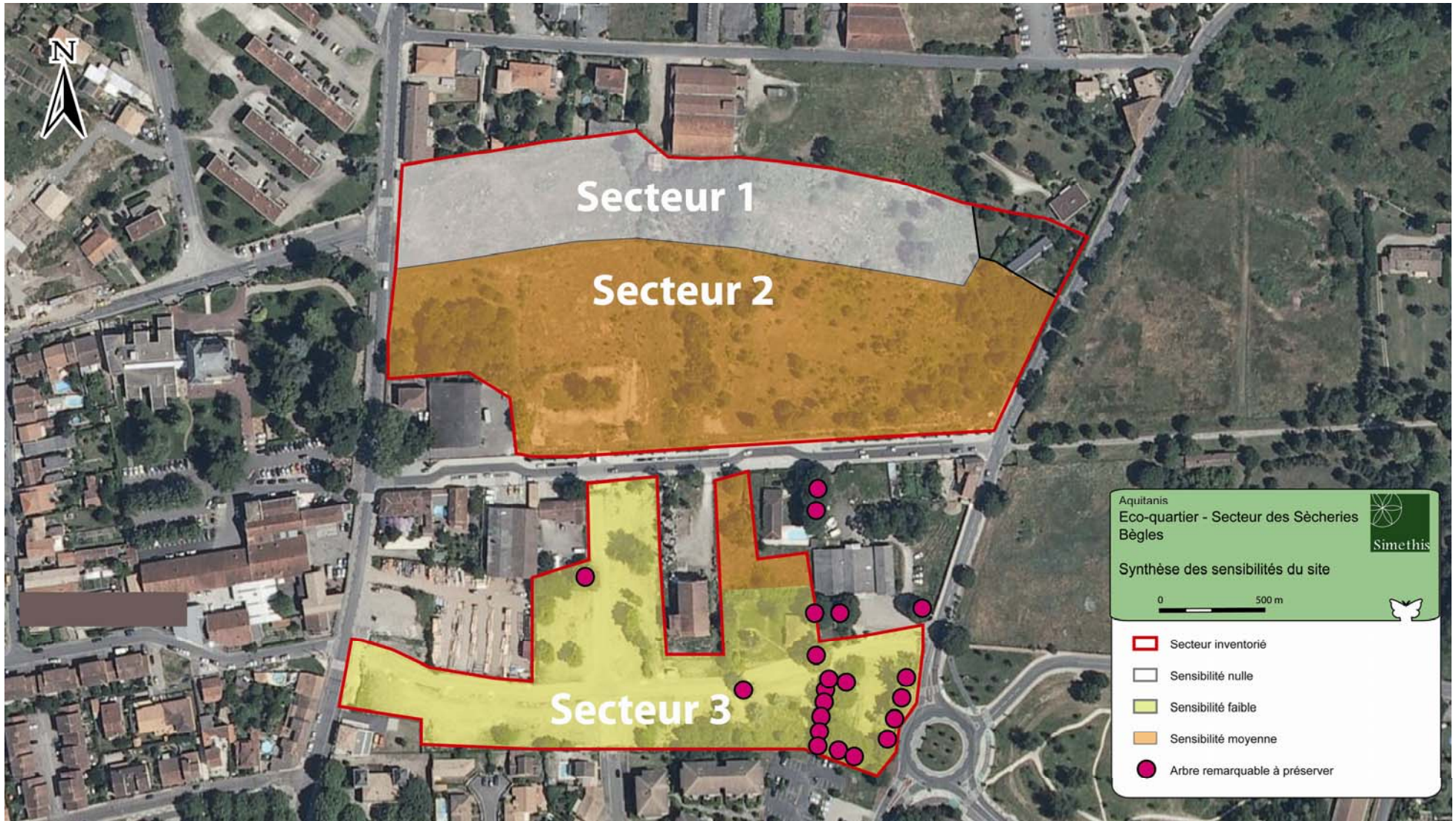
2.1.1.5. Synthèse sur les sensibilités du site

Les habitats et les espèces végétales présents au sein du secteur des Sècheries ont un intérêt écologique faible (secteur n°3) à moyen (secteur n°2). Ils sont caractéristiques des espaces interstitiels sur des sols perturbés. Ils sont colonisés par de nombreuses plantes pionnières introduites, souvent envahissantes, ou nitrophiles.

Le secteur n°2 possède un intérêt environnemental moyen car l'habitat de friche, dominé par des espèces envahissantes, est présent en mosaïque avec un habitat prairial de valeur environnementale supérieure.

Ces milieux peuvent toutefois fournir des refuges pour la faune (petit mammifères, avifaune, entomofaune) des espaces ouverts.

Quelques arbres remarquables sont présents au niveau du secteur n°2. Ils ont essentiellement une valeur paysagère et constituent une entité originale au sein de ce secteur dominé par les friches.



2.1.2. Inventaire faunistique

Lors de nos prospections de terrain, seuls quelques passereaux ont pu être observés (moineau, mésange bleue, mésange charbonnière, pinson, chardonneret).

Le secteur est également fréquenté par divers rapaces diurnes tels que la buse variable, le milan noir et le faucon crécerelle ainsi que par des rapaces nocturnes (Chouette effraie, ...).

Le site est également favorable à l'accueil de nombreux petits mammifères et plus particulièrement des hérissons. La présence de fouines nous a également été rapportée au niveau de la zone n°1.

Le secteur des Sècherie est également un secteur de chasse pour les chiroptères.



2.2. Sur un périmètre élargi

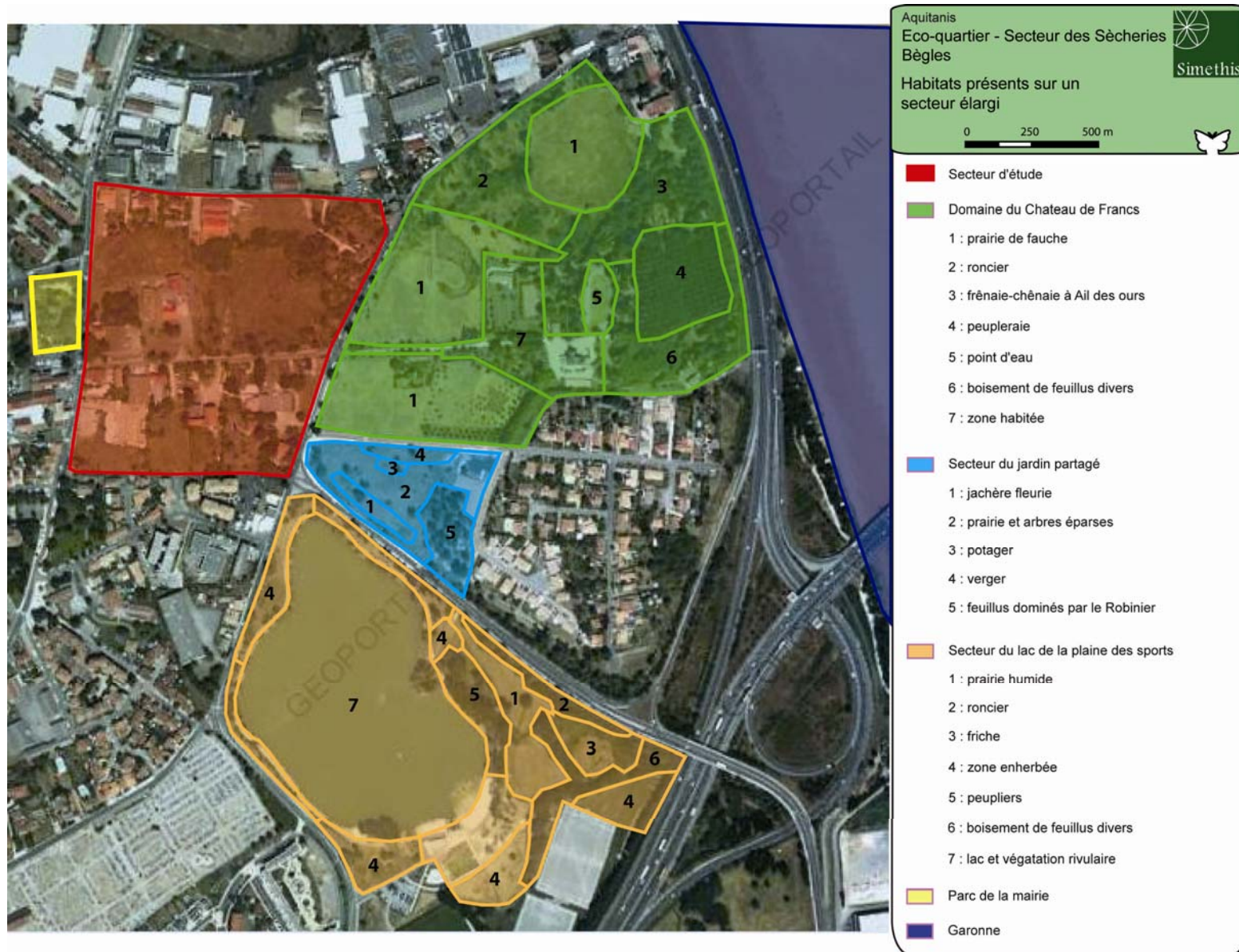
La réalisation d'inventaires sur une zone plus large que celui du site d'étude semble indispensable pour comprendre la valeur et le rôle écologique que peut jouer le secteur des Sècheries en l'état actuel et suite aux aménagements prévus.



Allium ursinum



Trifolium incarnatum



A proximité du secteur d'étude cinq espaces verts et milieux naturels distincts ont été recensés :

- La Garonne,
- Le domaine du Château de Francs,
- Le secteur des jardins partagés,
- Le secteur du lac et de la plaine des sports,
- Le parc de la mairie.

2.2.1. La Garonne

La Garonne représente surtout un intérêt écologique pour les poissons migrateurs tels que l'Alose, l'Anguille, l'Esturgeon ou le Saumon atlantique, mais aussi pour l'Angélique à fruits variables, plante herbacée, d'intérêt communautaire, poussant sur les bords vaseux des rivières soumises à la marée.

De part sa proximité avec la commune de Bègles, elle participe à son image et à son identité.

D'un point de vue environnemental, quelques échanges peuvent se réaliser avec l'intérieur des terres et plus particulièrement concernant l'avifaune, l'entomofaune et les batraciens. Ces échanges se trouvent toutefois limités en raison de la présence de la rocade qui crée une barrière artificielle aux déplacements de la faune.

2.2.2. Le domaine du Château de Francs

Le château de Francs représente un parc de 16 ha. Il est caractérisé par des milieux variés, plus ou moins entretenus qui lui confèrent un fort intérêt écologique.

Sont ainsi présents :

- des prairies de fauche pouvant être apparentées aux pelouses maigres de fauche de basse altitude, habitat d'intérêt communautaire, codé 6510 selon la directive habitat et 38.21 selon le Code Corine. Au sein de ces prairies il a notamment été inventorié l'Orchis bouffon (*Anacamptis morio ssp morio*), espèce protégée par le règlement communautaire CITES, relatif au commerce international.

La liste des espèces inventoriées sur ce secteur sont les suivantes :

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Abondance
Strate herbacée		
Avoine stérile	<i>Avena sterilis</i>	2
Brome mou	<i>Bromus hordeaceus</i>	1
Brome raide	<i>Bromus diandrus</i>	1
Capselle bourse à past	<i>Capsella bursa-pastoris</i>	1
Céraiste agglomérée	<i>Cerastium glomeratum</i>	2
Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata</i>	1
Diploxaxis des murailles	<i>Diploxaxis muralis</i>	1
Doucette	<i>Valerianella locusta</i>	1
Fétuque des près	<i>Festuca pratensis</i>	1
Flouve odorante	<i>Anthoxanthum odoratum</i>	1
Fromental	<i>Arrhenatherum elatius</i>	2
Fromental	<i>Arrhenatherum elatius</i>	1
Gaillet gratteron	<i>Galium aparine</i>	1
Luzerne d'Arabie	<i>Medicago arabica</i>	1
Myosotis des champs	<i>Myosotis arvensis</i>	2
Orchis bouffon	<i>Anacamptis morio ssp morio</i>	1
Panicaut champêtre	<i>Eryngium campestre</i>	1
Paturin commun	<i>Poa trivialis</i>	1
Paturin des près	<i>Poa pratensis</i>	2
Petite oseille	<i>Rumex acetosella</i>	2
Pissenlit	<i>Taraxacum sp.</i>	1
Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	1
Rubéole	<i>Sherardia arvensis</i>	1
Sauge sclarée	<i>Salvia sclarea</i>	2
Trèfle	<i>Trifolium sp.</i>	2
Trèfle de Molineri	<i>Trifolium incarnatum subsp. Molinerii</i>	1
Vesce commune	<i>Vicia sativa</i>	1



Prairie de fauche



Orchis bouffon

- des ronciers. Cet habitat ne possède pas une valeur écologique particulière mais il représente une zone de refuge pour une faune variée (entomofaune, petits mammifères, batraciens...). La présence d'arbres morts sur ce secteur renforce également sa valeur écologique. On note toutefois la présence de quelques espèces exotiques et envahissantes (Vergerette, Robinier faux Acacia).

La liste des espèces inventoriées sur ce secteur sont les suivantes :

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Abondance
Strate herbacée		
Avoine stérile	<i>Avena sterilis</i>	2
Brome mou	<i>Bromus hordeaceus</i>	1
Brome raide	<i>Bromus diandrus</i>	1
Capselle bourse à past	<i>Capsella bursa-pastoris</i>	1
Céraiste agglomérée	<i>Cerastium glomeratum</i>	2
Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata</i>	1
Diploxys des murailles	<i>Diploxys muralis</i>	1
Doucette	<i>Valerianella locusta</i>	1
Fétuque des près	<i>Festuca pratensis</i>	1
Flouve odorante	<i>Anthoxanthum odoratum</i>	1
Fromental	<i>Arrhenatherum elatius</i>	2
Fromental	<i>Arrhenatherum elatius</i>	1
Gaillet gratteron	<i>Galium aparine</i>	1
Luzerne d'Arabie	<i>Medicago arabica</i>	1
Myosotis des champs	<i>Myosotis arvensis</i>	2
Orchis bouffon	<i>Anacamptis morio ssp morio</i>	1
Panicaut champêtre	<i>Eryngium campestre</i>	1
Paturin commun	<i>Poa trivialis</i>	1
Paturin des près	<i>Poa pratensis</i>	2
Petite oseille	<i>Rumex acetosella</i>	2
Pissenlit	<i>Taraxacum sp.</i>	1
Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	1
Rubéole	<i>Sherardia arvensis</i>	1
Sauge sclarée	<i>Salvia sclarea</i>	2
Trèfle	<i>Trifolium sp.</i>	2
Trèfle de Molineri	<i>Trifolium incarnatum subsp. Molinerii</i>	1
Vesce commune	<i>Vicia sativa</i>	1



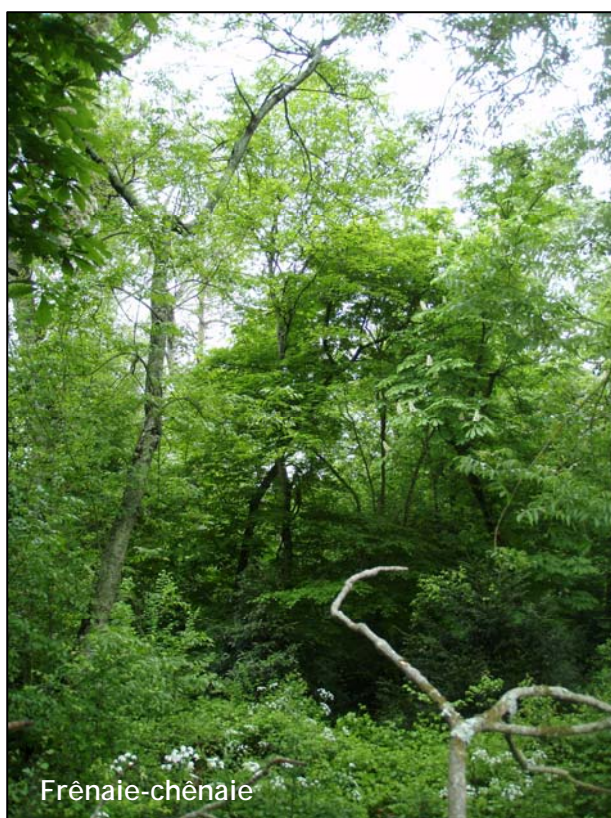
Diagnostic écologique et préconisation d'aménagement et de gestion favorisant la réalisation de l'éco-quartier du secteur des Sécheries - Etat des lieux

- Frênaie-chênaie à Ail

Se boisement dense est typique des milieux installés sur terrasse alluviales. Il est caractérisé par un sous-bois riche en Ail des Ours (*Allium ursinum*). Il est codé 41.233 selon le code Corine.

La liste des espèces inventoriées sur ce secteur sont les suivantes :

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Abondance
Strate arborescente		
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	2
Érable plane	<i>Acer pseudoplatanus</i>	1
Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior</i>	2
Peuplier blanc	<i>Populus alba</i>	1
Strate arbustive		
Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior</i>	2
Aubépine monogyne	<i>Crataegus monogyna</i>	1
Orme champêtre	<i>Ulmus minor</i>	2
Peuplier blanc	<i>Populus alba</i>	1
Strate herbacée		
Ronce	<i>Rubus sp.</i>	1
Ail des ours	<i>Allium ursinum</i>	2
Anthriscus sauvage	<i>Anthriscus sylvestris</i>	2
Arome d'Italie	<i>Arum italicum</i>	2
Bardanette	<i>Lappula squarrosa</i>	1
Ficaire	<i>Ranunculus ficaria</i>	2
Fragon	<i>Ruscus aculeatus</i>	1
Géranium à feuilles rondes	<i>Geranium rotundifolium</i>	1
Herbe à robert	<i>Geranium robertianum</i>	1
Julienne des dames	<i>Hesperis matronalis</i>	1
Lierre	<i>Hedera helix</i>	2



- La peupleraie

La peupleraie représente un intérêt écologique moindre. La présence d'Anthriscus sauvage (*Anthriscus sylvestris*) en sous-bois apporte toutefois des ressources en nectar et en pollen pour divers insectes pollinisateurs.



Peupleraie et sous-bois à Anthriscus sauvage

- Le point d'eau

Il est alimenté par la Garonne et l'Estey de Francs (busé) par un système de vannes. Il est un lieu fréquenté par une faune aquatique ou semi-aquatique variée (anatisés, batraciens, odonates...). Il est également bordé par des Cyprès-chauves, multi-centenaires, d'une valeur patrimoniale très forte.



Petit étang

De part sa proximité avec le secteur des sècheries de nombreux échanges sont possibles entre les deux sites (avifaune, petits mammifères, batraciens, entomofaune...).

2.2.3. Le secteur du lac et de la Plaine des sports

Ce secteur possède également des milieux variés pour la plus part artificialisés pour l'accueil d'un public, souvent nombreux en été.

Parmi les milieux les plus intéressants, on peut noter :

- une prairie humide, gérée en fauche tardive avec quelques cheminements en tonte différenciée, dominée par des Cirses l'été et qui possède quelques stations à Fritillaires pintades (*Fritillaria meleagris*), en fleurs au mois de mars.

- Un roncier et une zone de friche, bordés de feuillus divers dominés par des Chênes et des Frênes.

- Un plan d'eau de plus de 6 ha représente l'élément majeur du site. C'est le lieu d'accueil de nombreux oiseaux ainsi que d'une faune aquatique et semi-aquatique variée. La Cistude d'Europe, tortue protégée, d'intérêt communautaire, y a notamment été signalée. On note toutefois la présence d'espèces exotiques envahissantes telles que le Robinier, l'Herbe de la pampa, la Jussie...



De part sa proximité avec le secteur des sècheries de nombreux échanges sont possibles entre les deux sites (avifaune, petits mammifères, batraciens, entomofaune...).

2.2.4. Le secteur des jardins partagés

Ce secteur, destiné à l'accueil du public est entretenu de manière raisonné. A ce titre, il possède une valeur écologique et plus particulièrement pour les insectes pollinisateurs et les passereaux.

Il est composé d'une prairie gérée en fauche tardive, d'un verger, d'un potager, d'une jachère fleurie en été, d'un petit boisement de feuillus dominé par le Robinier.

De part sa proximité avec le secteur des Sècheries de nombreux échanges sont possibles entre les deux sites (avifaune, petits mammifères, batraciens, entomofaune...).

2.2.5. Le parc de la mairie

Il est caractérisé par la présence de Chênes, de Séquoias et de Platanes âgés et de tailles importantes, de massifs plantés et par la présence d'un bassin, occupé par des poissons ornementaux.

D'un point de vue environnemental, il représente plus un lieu de transition et de migration pour la faune et plus particulièrement pour l'avifaune qu'un lieu de vie permanent.

3. SYNTHÈSE

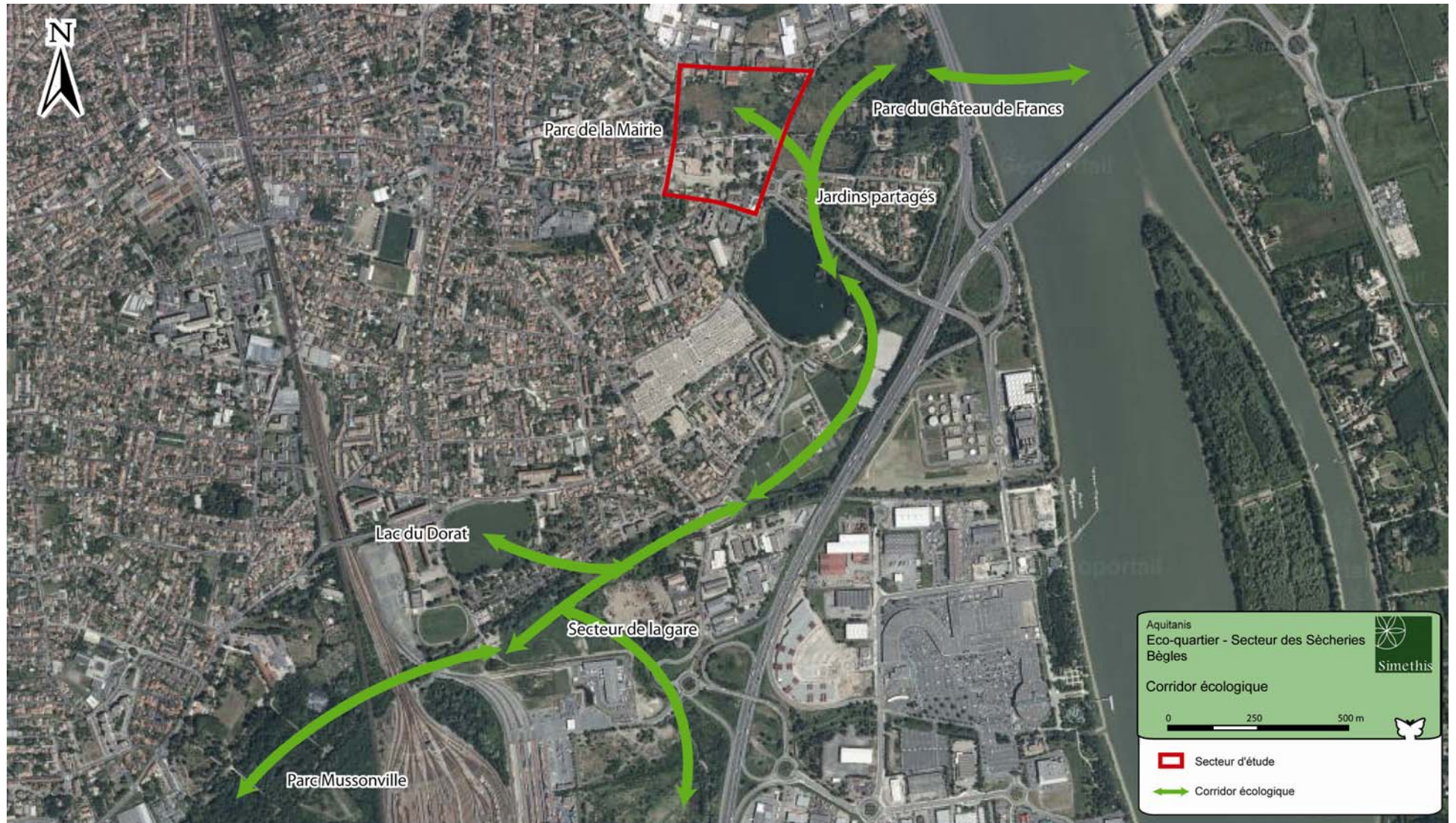
Les terrains du Secteur des Sècheries possèdent valeur environnementale faible à moyenne. Ils se caractérisent par un enrichissement important dominé par des espèces exotiques envahissantes. On remarque, en mosaïque sur le secteur n°2, d'anciennes prairies colonisées progressivement par la friche.

De plus, quelques arbres remarquables se distinguent également dans le secteur n°3.

Le secteur des Sècherie est situé au cœur d'un vaste réseau d'espaces verts (artificiel et naturel) et de milieux aquatiques constituant un corridor écologique de première importance à l'échelle de la commune. Cette position stratégique lui apporte une **valeur écologique potentielle importante**.

A plus grande échelle, des échanges sont également possibles avec le secteur de la gare, le lac du Dorat et le parc de Mussonville.

La carte suivante résume les principaux corridors aquatiques et terrestres, intégrant le secteur des sècheries.



A proximité du secteur d'étude, on remarque la présence de divers points d'eau et zones humides.

En raison de leur éloignement et de l'urbanisation qui les sépare ces milieux tendent à s'isoler et les échanges possibles semblent limités. Le secteur des Sècherie apparaît comme une zone de transition idéale au sein de ce réseau.

Les milieux aquatiques sont des écosystèmes d'une grande richesse. Ils constituent un lieu de vie et de reproduction indispensable à bon nombre d'animaux et plus particulièrement aux batraciens et invertébrés aquatiques. Elles sont aussi, habituellement, le lieu d'une grande diversité végétale.

Au cours de ces cinquante dernières années, les mares et autres points d'eau ont été comblés en grand nombre, faisant disparaître autant de lieux de vie et isolant petit à petit des populations d'animaux qui ne peuvent plus se maintenir, puisqu'aucun échange n'est plus possible avec des individus d'un point d'eau voisin.

Ainsi, chaque point d'eau, même très petit et dans un jardin, joue un rôle dans le maintien de ces continuités.

L'ensemble de ces éléments peuvent former une base de réflexion pour les actions d'aménagement du Secteur des Sècheries.



